



Commune de Val d'Illicz Canton du Valais

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en date du 20 FEV. 2002

PLAN N°26

Droit de venant Pr. 6.10
L'inspecteur
Leclercq

Délimitation du périmètre Relevé 1995 : James Médico / Hubert Rappo
Bureau de géomètres Vuadens S.A.

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.

Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir.

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur du 9^{ème} arrondissement

Jean-Michel Vuadens
Ing. EPF/SIA et géom. officiel
1870 MONTHEY



Monthey, novembre 1995
octobre 2001